



Mutation intra-académique : quelques conseils pratiques

1. Un mouvement particulier à chaque académie

Le mouvement intra est depuis quelques années totalement déconcentré. La hauteur des différentes bonifications, ainsi que la nature et le type de vœux sur lesquels elles sont attribuées, la procédure d'extension, les modalités de traitement des mesures de carte scolaire et plusieurs autres règles sont variables selon les académies.

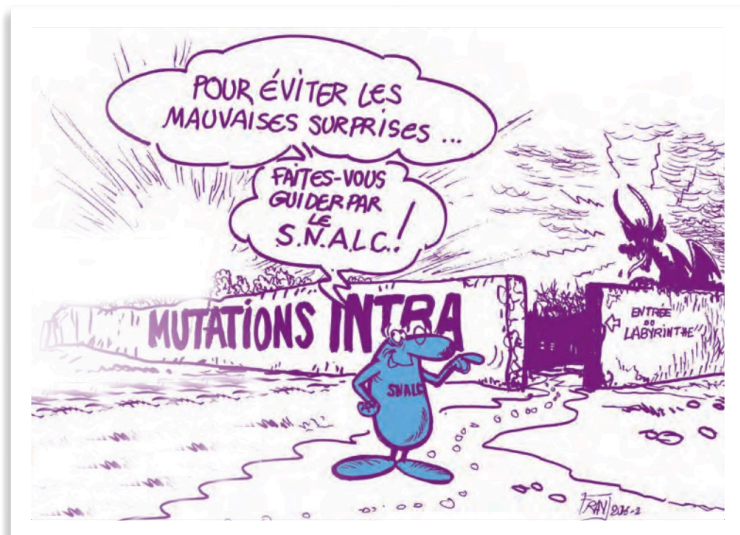
Il n'est donc pas possible de fournir ici un dossier spécial mouvement intra couvrant toutes les règles et tous les détails de toutes les académies.

Vous devez donc prendre contact au plus tôt avec le SNALC Toulouse afin que nos élus vous conseillent la bonne formulation de vos vœux.

Attention : il n'y a plus de groupe de travail en mai sur la vérification des barèmes et des vœux. L'administration vérifiera seule vos barèmes et validera votre liste de vœux sans consulter les commissaires paritaires.

Mettez donc systématiquement le SNALC Toulouse en copie de tous vos échanges avec le rectorat afin que nos élus puissent vous conseiller utilement à chaque étape et dans les temps. Respectez scrupuleusement le calendrier des opérations consultable dans la circulaire académique et contactez-nous impérativement pendant la période d'affichage des barèmes sur SIAM (période d'au moins 15 jours calendaires).

Le SNALC Toulouse, en tant que syndicat représentatif siégeant au CTMEN, vous assistera également si vous souhaitez former un recours auprès du recteur après l'annonce des résultats du mouvement en juin prochain.



2. Quelques conseils pratiques :

- Une fois vos vœux saisis, vous avez la possibilité d'en éditer un récapitulatif en format PDF sur SIAM que nous vous conseillons vivement d'envoyer par courriel à nos responsables académiques avant la fin de la période de saisie. Ce récapitulatif peut tenir lieu de fiche de suivi syndical.
- Vérifiez soigneusement votre confirmation de demande que vous recevrez dans votre établissement après la fermeture du serveur. Si vous y relevez des erreurs ou désirez y apporter des modifications de dernière minute, faites-le en rouge.
- Envoyez un double de cette confirmation ainsi qu'une photocopie de l'ensemble des pièces justificatives au SNALC de votre académie.
- La confirmation de demande et les justificatifs sont à remettre au chef d'établissement au plus tard pour la date fixée par le rectorat.
- Si vous ne renvoyez pas la confirmation, votre demande risque d'être annulée. Si vous souhaitez annuler, renvoyez la confirmation avec, en rouge, sur la première page, la mention «annulation».
- Si vous avez déposé une demande (handicap/priorité médicale ou sociale), signalez-la sur la confirmation d'inscription et au SNALC académique.



05 61 13 20 78



mutation@snalctoulouse.fr